

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 06/09/2022</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Présents : 14</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN</p> <p align="center">*****</p> <p>SEANCE DU 4 Novembre 2022</p> <p>L'an Deux Mil Vingt Deux, le vendredi 4 novembre à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint ; Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.</p> <p>Absent : Jérôme AOUATE</p> <p>Secrétaire : Jean-Marie ACIER</p>
<p><u>Objet de la délibération:</u></p> <p>Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention entre le Centre de Gestion et la Commune</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7/11/2022 ; et de la publication le 7/11/2022</p> <p>A ceaux en loudun le 07/11/2022</p>	<p>Le maire rappelle que le Centre de Gestion met à disposition un service de médecine préventive. La convention sera échouée le 31 décembre 2022.</p> <p>Une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour une durée de 3 ans pour un coût de 85 € par agent et ans</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepte ladite convention - Autorise le maire à signer la convention
	<p>Le Maire, Régis SAVATON</p>   <p align="right">Pour extrait conforme, Le secrétaire Jean-Marie ACIER</p> 

AR Prefecture

086-218600443-20221104-202211N5-DE
Reçu le 08/11/2022